

Document à conserver

D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

COMMUNE DE LANZAC

Prévenir pour mieux agir

Edition 2018

RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNÉES PAR LES AUTORITÉS

DOCUMENT A CONSERVER

Document d'information communal sur les risques majeurs **(DICRIM)**

PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR

Madame, Monsieur,

La sécurité des habitants de la commune est l'une des préoccupations de la municipalité.

A cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que des consignes de sécurité à connaître en cas d'événement.

Il mentionne également les actions à mener afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques. Je vous demande de lire attentivement ce document et de le conserver précieusement.

Je vous souhaite une bonne lecture en espérant ne jamais avoir à le mettre en pratique.

Le Maire de LANZAC,
Jean-Claude FOUCHÉ

Pour en savoir plus :
Mairie : 05.65.37.88.53

Cadre législatif

- L'article L.125-2 du code de l'environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- Les articles R.124-1 à D.125-36 du code de l'environnement, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en deux grandes familles :

- **les risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, séisme, climatique (tempête...), feux de forêt ;
- **les risques technologiques** : d'origine anthropique (intervention humaine), ils regroupent les risques industriels, rupture de barrage, transport de matières dangereuses (par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation).

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes. Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes...) non traités dans ce document.

LE RÔLE DES AUTORITÉS

Une gestion globale et partagée du risque

L'ÉTAT

- . Informe les communes et les citoyens des risques majeurs encourus sur le territoire (dossier départemental des risques majeurs, porter à connaissance risque).
- . Surveille en permanence les cours d'eau par l'intermédiaire du service de prévision des crues de la DDT.
- . Élabore les plans de prévention des risques naturels et technologiques (PPRN, PPRT).
- . Organise les plans de secours dans le département notamment l'Organisation de la Réponse à la Sécurité Civile (plan ORSEC).
- . Gère la crise dans le cas d'un événement dépassant les limites de la commune et/ou sa capacité de réaction.

LA COMMUNE

- . Réduit la vulnérabilité de ses citoyens par l'intégration des règles adaptées d'urbanisme dans son PLU et par des aménagements.
- . Informe les citoyens (DICRIM).

LE SDIS

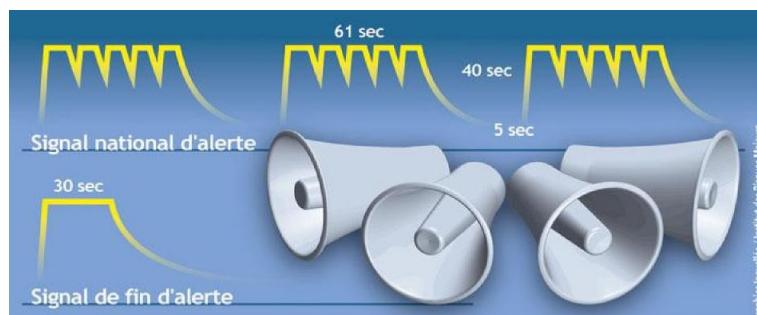
- . Assure les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes.
- . Prépare les mesures de sauvegarde, organise les moyens de secours, assure la prévention et l'évaluation des risques en matière de sécurité civile.

LES ÉCOLES

- . Chaque établissement a l'obligation de réaliser un plan particulier de mise en sûreté (PPMS). Ce plan permet au personnel de mettre en sécurité les élèves en attendant l'arrivée des secours et/ou la fin de l'état d'alerte.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le signal national d'alerte



Graphie fournie par l'Institut des Risques Majeurs

LORSQUE L'ALERTE RETENTIT, DANS TOUS LES CAS :



Ne téléphonez pas (sauf pour donner l'alerte au 18, 17, 112). Le réseau téléphonique doit rester disponible pour les services de secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école: les enseignants sont là pour assurer leur sécurité. Ils sont formés pour appliquer le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) en cas d'alerte.



Écoutez la radio:

France Inter Souillac 89.8 mhz

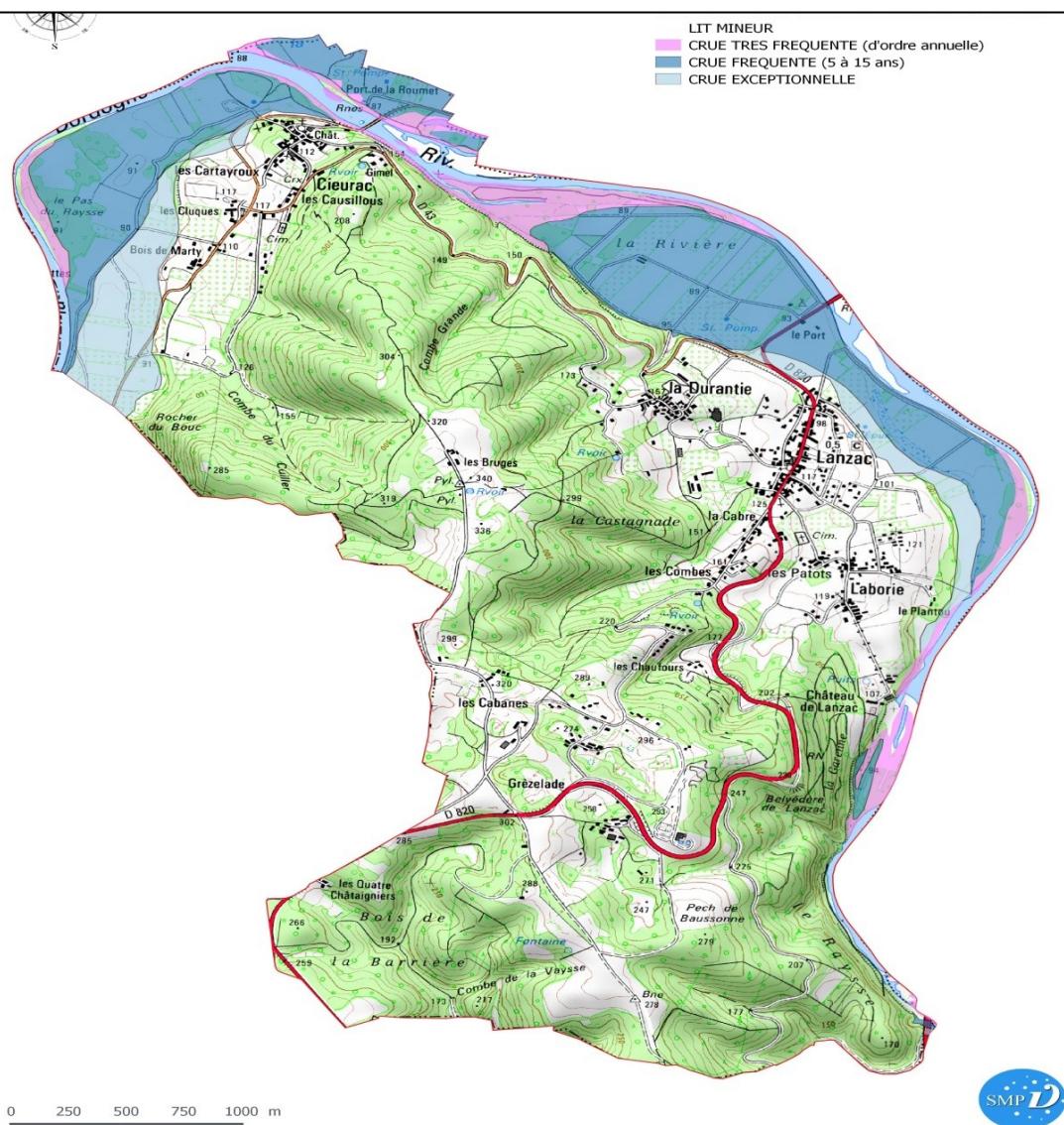


Coupez le gaz, l'électricité.

Respectez les consignes données par les autorités.

RISQUE D'INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables ; elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.



Les risques d'inondation dans la commune :

Il s'agit d'inondation occasionnée par les débordements de la Dordogne. Il faut signaler aussi le risque d'écoulement torrentiel dans les vallons connexes autour de LANZAC (Combe du Cuiller par exemple).

L'ampleur de l'inondation :

- L'intensité et la durée des précipitations,
 - La surface et la pente du bassin-versant,
 - La couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
 - La présence d'obstacle à la circulation des eaux...

Mesures prises dans la commune :

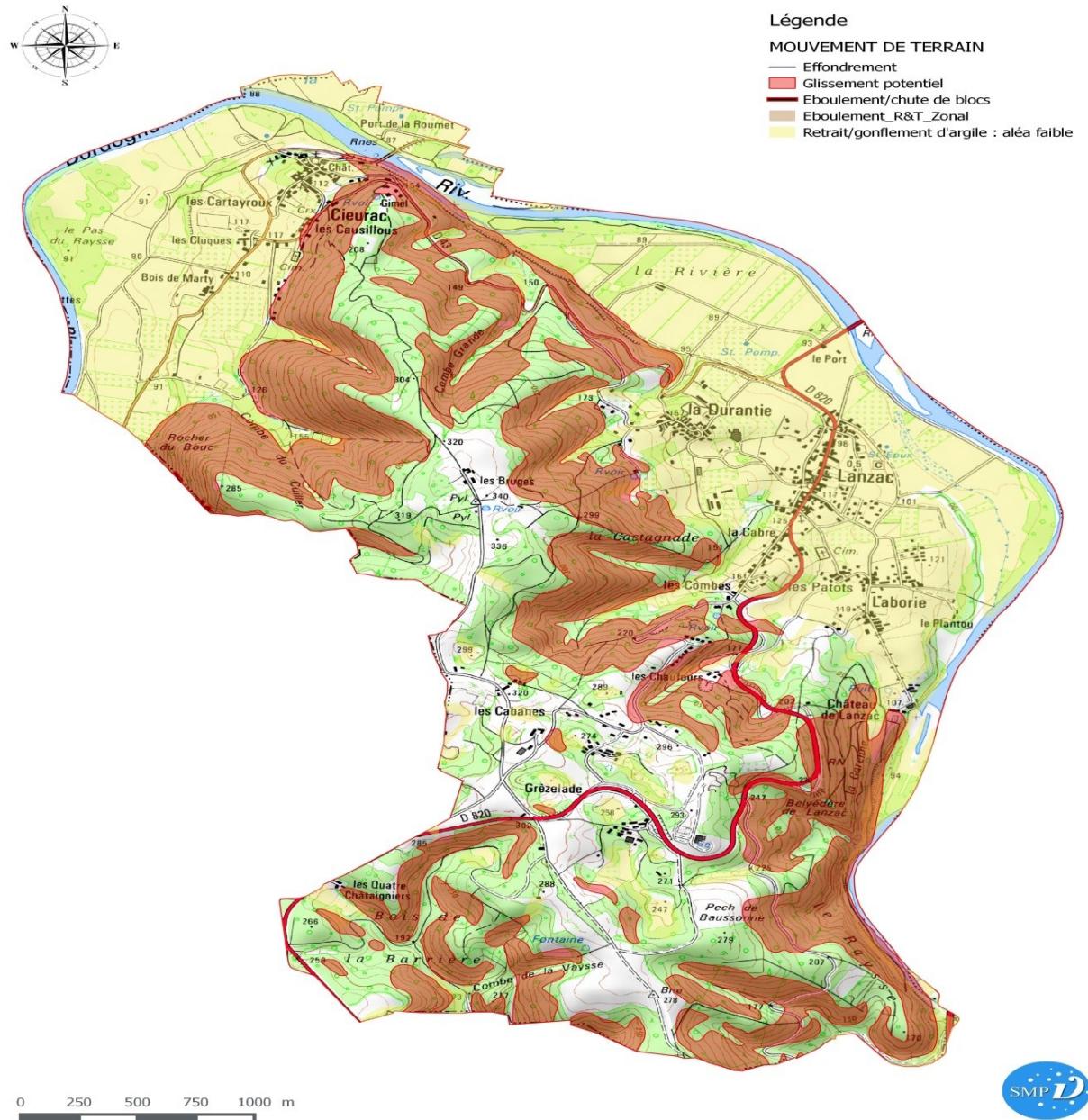
- Prise en compte des zones inondables dans les documents d'urbanisme.

Alerte :

S'informer des risques encourus, garer son véhicule en zone non inondable, mettre meubles et objets personnels à l'abri, faire une réserve d'eau potable, arrêter vos équipements électroménagers et mettre les réseaux hors tension, obturer les entrées d'eau.

RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.
Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.



Les risques de mouvement de terrain dans la commune :

Sur la commune de LANZAC, du fait de l'absence d'études spécifiques, une carte des zones où le risque est observé ou supposé a été établie à partir de l'analyse d'effleurements géologiques, des pentes et des événements connus.

Mesures prise dans la commune :

- La carte dressée pour le dossier communal synthétique est le seul document de repérage des zones exposées au risque de mouvement de terrain.

Alerte :

S'informer des risques encourus.

RISQUE TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, corrosifs, explosifs ou radioactifs.
La commune de LANZAC est concernée par un transport possible de matières dangereuses qui s'effectue essentiellement par voie routières (RD 820).



MESURES PRISES DANS LA COMMUNE :

- Réglementation rigoureuse spécifique au transport de matières dangereuses,
- Signalisation des produits transportés.



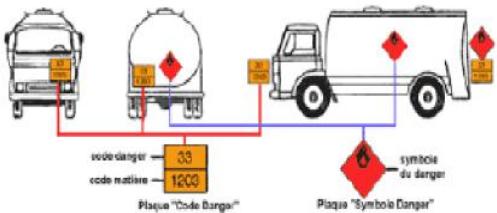
CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

<p>Si vous êtes témoin d'un accident</p> <p><u>Donnez l'alerte</u> (Gendarmerie 17, pompiers 18, 112 appel d'urgence depuis un portable)</p> <p><u>en précisant:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le lieu exact, - si possible le code danger (voir ci-dessous) ; - s'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie ou de risque imminent pour leur vie ; - si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent. - Ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous approchant. <p><u>Et consignes 1 et 4 (2 et 3 si possible)</u></p>	<p>Si l'alerte a été donnée (par la sirène mobile, les services de secours ou autre), selon les consignes :</p> <p>1 - Mettez-vous à l'abri,</p> <ul style="list-style-type: none"> - restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche, - fermez les portes et les fenêtres - arrêtez les ventilations, <p>Ou 2 - Éloignez-vous,</p> <p>Mais 3 - Évitez de vous enfermer dans votre véhicule.</p> <p>4 - Écoutez la radio ou la télévision</p> <ul style="list-style-type: none"> - France Inter Souillac 89.8 mhz
	<p>Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle.</p>
	<p>N'allez pas chercher vos enfants à l'école.</p>
	<p>Ne téléphonez pas, sauf pour donner l'alerte.</p>
	<p>En cas de risque toxique, enfermez-vous dans un local clos, arrêtez la climatisation, calfeutrez les ouvertures. Gardez des linges humides pour les appliquer sur le visage si nécessaire.</p>

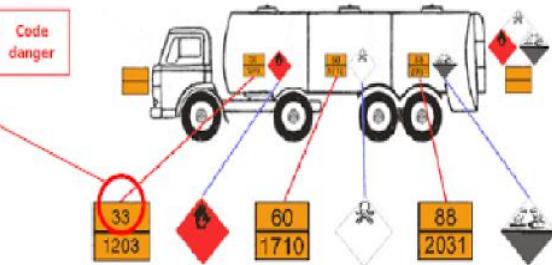
COMMENT ET OU REGARDER POUR REPERER UN OU PLUSIEURS CODES DANGER ?

Un seul produit dans une citerne mono cuve (ou multi cuve)



- plaque "code danger" à l'avant et à l'arrière du camion,
- plaque "symbole danger" sur les côtés et à l'arrière de la cuve.

Plusieurs produits différents présentant des dangers différents



- plaque "code danger" vierge à l'avant et à l'arrière,
- plaque "code danger" sur la cuve contenant le produit,
- plaques "symbole danger" à l'arrière et une sur la cuve contenant le produit.

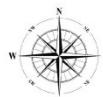
Retrouver les différents codes danger sur le site : www.forum-pompier.com

RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE

Un barrage est un ouvrage, le plus souvent artificiel, transformant généralement une vallée en un réservoir d'eau.

Les barrages construits dans le bassin de la Dordogne servent principalement à la production d'énergie électrique , il en existe une vingtaine dont 5 très importants : 4 sur la Dordogne et 1 sur la Cère.

La commune de LANZAC est concernée par les barrages de BORT LES ORGUES et SAINT ETIENNE DE CANTALES.

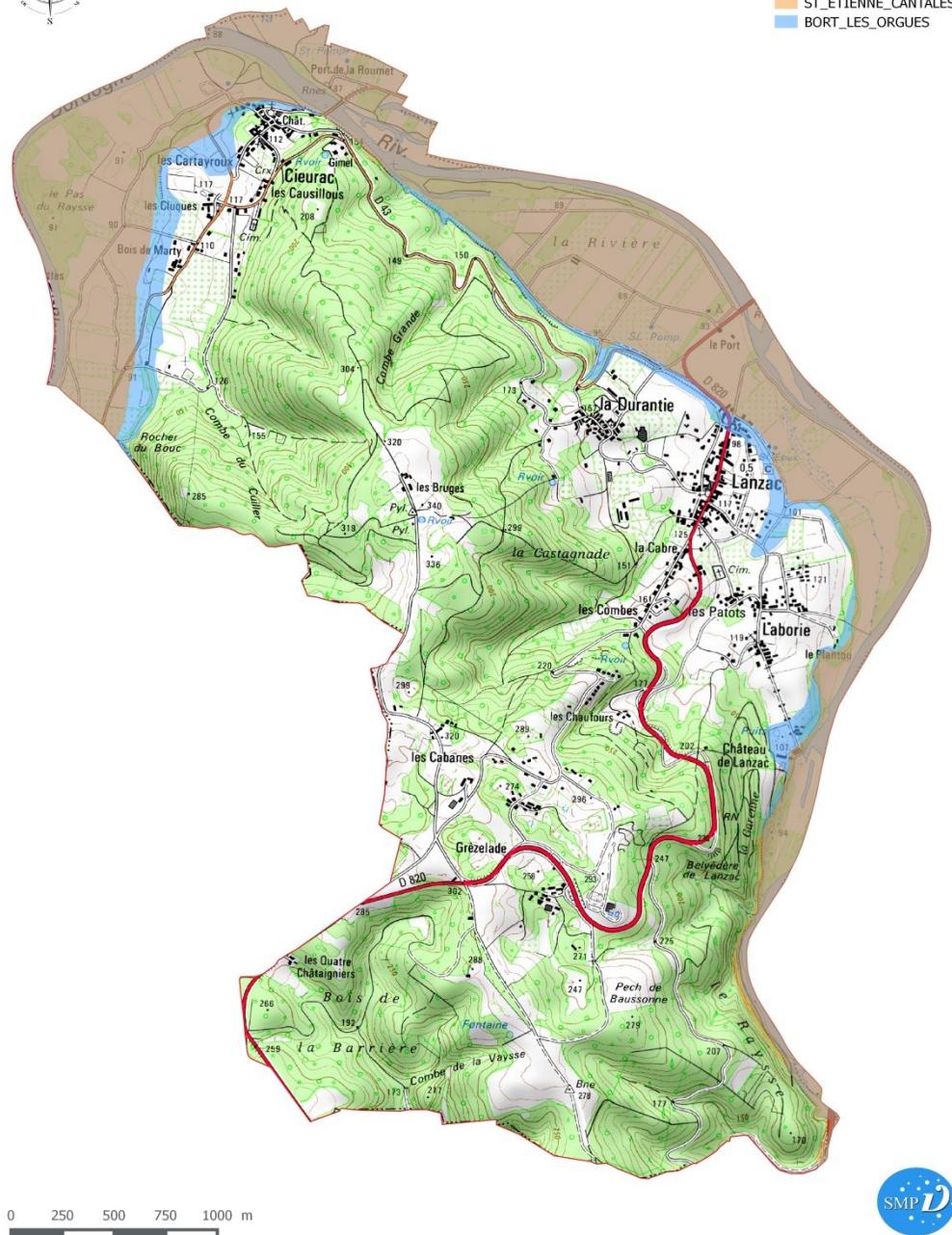


Légende

RUPTURE BARRAGE

ST_ETIENNE_CANTALES

BORT_LES_ORGUES



La rupture de barrage est imprévue, est aujourd'hui extrêmement faible. La situation de rupture pourrait plutôt venir de l'évolution plus ou moins rapide d'une dégradation de l'ouvrage.

En cas de rupture partielle ou totale, il se produirait une onde de submersion très destructrice.

Observations à LANZAC	Temps d'arrivée de l'onde
RUPTURE DE BORT-LES-ORGUES En bas du bourg de LANZAC	5h25
RUPTURE DE ST ETIENNE DE CANTALES En bas du bourg de LANZAC	5h40

Mesures prises dans la commune :

La construction d'un barrage ne s'effectue pas sans qu'aient été conduites au préalable de longues et sévères études géologiques.

Au cours de sa construction et de son exploitation, l'ouvrage est placé sous une surveillance constante tant par l'exploitant que par les services de l'état :

- Mise en place de dispositifs d'auscultation (mesure des fuites, déformations...),

- Visites bimensuelles par l'exploitant,
- Visite complète décennale accompagnée d'une vidange totale de la retenue,
- Essais des liaisons téléphoniques et radio entre l'exploitant et le Préfecture, etc....

Un plan d'alerte et de secours a été établi.

3 cas d'incident ont été définis :

- préoccupation sérieuse,
- danger imminent,
- rupture de barrage.

1. Préoccupation sérieuse : l'observation de l'ouvrage ou les contrôles effectués révèlent des anomalies permettant de penser que le maintien des conditions normales d'exploitation serait de nature à entraîner à terme la ruine de l'ouvrage.
2. Danger imminent : l'observation de l'ouvrage ou les contrôles effectués font apparaître une évolution permettant de supposer que l'ouvrage est menacé de ruine à court terme.
3. Rupture de l'ouvrage : il est constaté une rupture partielle ou totale de l'ouvrage.

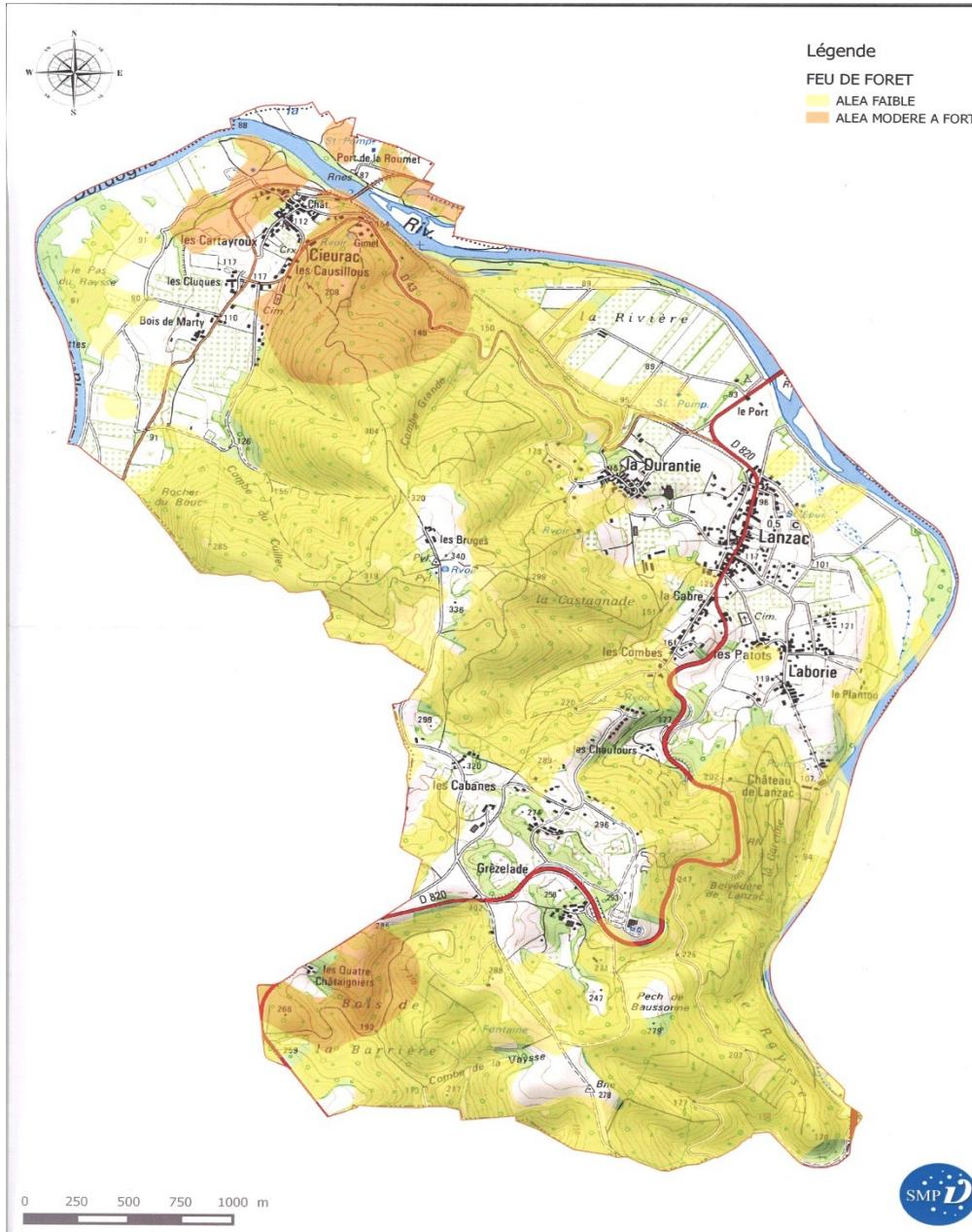
Dans les cas 2 et 3, le Préfet du LOT demande par l'intermédiaire de la gendarmerie et de la police, aux maires des communes concernées, de faire évacuer vers les points hauts toute la population menacée.

L'information du public se fera par voitures munies de haut-parleurs. Les populations évacuées ne pourront rejoindre la vallée que sur autorisation du maire.



RISQUE DE FEU DE FORêt

Les feux de forêt sont des incendies qui se déclarent et se propagent sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt, de maquis, ou de garrigue.



Les risques d'incendie dans la commune :

La surface boisée de LANZAC est proche de 700 Ha. Ces zones sont parfois très proches des secteurs urbanisés.

Le feu de forêt présente 2 types de risques :

- Le feu lui-même si sa propagation est rapide (sécheresse et vent violent) ;
- Les fumées émises par le feu qui peuvent atteindre les zones non menacées directement par l'incendie.

La commune n'a pas connu récemment de feu de grande ampleur mais son territoire boisé est propice à ce type de risque.

Mesures prises dans la commune :

Pour diminuer les causes de mise à feu :

- Arrêté préfectoral contrôlant l'exercice de l'écobuage,
- Arrêté préfectoral d'interdiction des feux,
- Contrôle des décharges d'ordures

Pour lutter contre les sinistres :

La commune de LANZAC, comme toutes les autres communes du Lot est défendue par les moyens du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) qui disposent de 1014 sapeurs-pompiers et 250 véhicules motorisés. Ces moyens peuvent être renforcés par ceux d'autres départements et par les moyens aériens de l'Etat.

RISQUE ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES

L'aléa météorologique présente différents visages, dont certains peuvent se conjuguer.

Ces phénomènes et notamment les tempêtes affectant nos régions tempérées peuvent être à l'origine de pertes importantes en biens mais aussi en vies humaines.

En effet, aux vents pouvant dépasser 200jm/h en rafales, peuvent s'ajouter notamment pluies importantes, facteurs de risques pour l'homme et ses activités.

des

:

Ce risque concerne l'ensemble du territoire communal. Le danger réside dans la présence de cheminées, d'infrastructures métalliques légères (tels les hangars, les abris divers...) et des réseaux aériens (électricité, téléphone...).

Vents violents :

On parle de tempête pour des vents moyens supérieurs à 89 km/h (degré 10 de l'échelle de Beaufort qui en compte 12).

Précipitations importantes :

Les pluies ou la grêle accompagnant ces perturbations peuvent provoquer des dégâts importants (inondations, glissements de terrain, coulées de boue...).

Mesures prises dans la commune :

- > Informations des habitants en cas d'alerte météo.
- > La solidarité entre voisins est le premier maillon de la chaîne de secours.

Ce que vous devez faire pour vous protéger

Pendant :

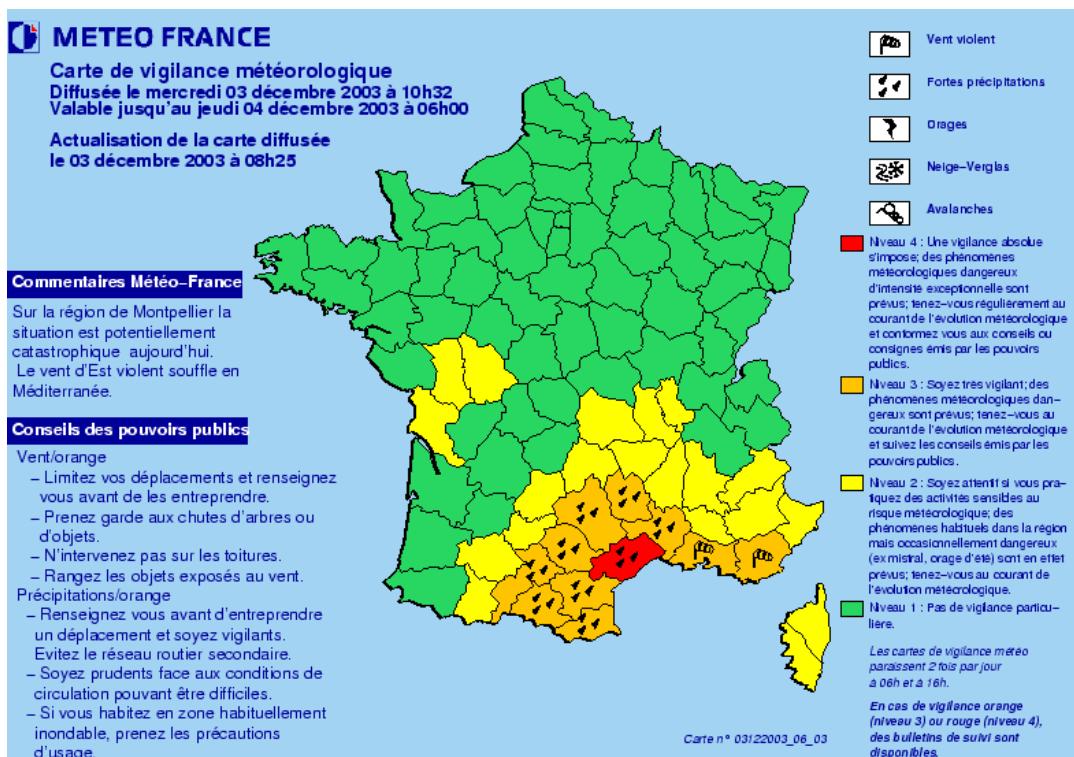
Rester dans un bâtiment en dur pendant le phénomène.

Se mettre à l'écoute des radios locales.

Limiter au strict indispensable les déplacements.

Après :

- Faciliter le travail des sauveteurs.
- Ne pas entreprendre de déplacements routiers sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.
- Prendre contact avec les voisins et s'organiser.
- Signaler aux autorités tout encombrement ou obstacle sur les axes routiers (arbre, coulées de boues, inondation...).



RISQUE DE VAGUE DE CHALEUR

Protégez-vous de la chaleur

- Évitez sorties et activités physiques (sport, jardinage, bricolage...) aux heures les plus chaudes (entre 12h et 16h).
- Si vous sortez, restez à l'ombre. Portez un chapeau, des vêtements légers et amples, de couleur claire.
- Fermez les volets / rideaux des façades exposées au soleil et maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.
- Ouvrez les la nuit en provoquant des courants d'air.
- Donnez de vos nouvelles à vos proches ou à la mairie.

Rafraîchissez-vous

- Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais (pièces fraîches, supermarchés, cinémas, musées...).
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour (douche, brumisateur, gant de toilette ou vêtements humides...).

Buvez et continuez à manger

- Buvez fréquemment et abondamment même sans soif.
- Ne consommez pas d'alcool.
- Mangez comme d'habitude, de préférence des fruits et des légumes.

Demandez conseil à votre médecin ou pharmacien

- Surtout si vous prenez des médicaments ou si vous ressentez des symptômes inhabituels.

N'hésitez pas à aider et à vous faire aider

- Demandez de l'aide à un proche si vous vous sentez mal.
- Informez-vous de l'état de santé des personnes isolées de votre entourage et aidez-les à manger et à boire.

Si une personne est victime d'un coup de chaleurappelez immédiatement les secours en composant le 15 ou le 112 de votre mobile.

- Mettez la personne dans un endroit frais, faites la boire, enlevez ses vêtements, aspergez-la d'eau fraîche ou mettez-lui des linges humides et faites des courants d'air.

RISQUE DE VAGUE DE FROID

À la maison

- Veillez au bon fonctionnement des systèmes de chauffage et de ventilation dans les espaces habités pour éviter tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO).
- Écoutez la radio (prévoir une alimentation par piles en cas de coupure de courant).

Pour votre sécurité

- Ne montez, en aucun cas, sur un toit pour le dégager de la neige.
- Ne vous approchez pas des lignes téléphoniques et électriques, elles peuvent céder sous le poids de la neige.

Pour votre santé

- Évitez l'exposition prolongée au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides.
- Veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches, imperméables au vent, à la pluie, couvrant tête et mains).

Si vous devez absolument vous déplacer

- Renseignez-vous sur les conditions de circulation.
- Signalez votre départ et la destination à des proches.
- Munissez-vous d'équipements spéciaux et de matériel en cas d'immobilisation prolongée (pelles, cordes, couvertures...)
- Ne vous engagez pas sur un itinéraire enneigé ou verglacé.
- Roulez doucement et gardez de bonnes distances de sécurité.
- Si vous êtes bloqués dans votre véhicule, stationnez sur le bas côté. Éteignez votre moteur, appelez les secours et attendez.
- Soyez vigilant et signalez aux services de secours une personne sans domicile ou en difficulté.

TROUSSE D'URGENCE

Préparez à toutes fins utiles une trousse d'urgence composée de :

- Vos papiers et un peu d'argent,
- Une trousse à pharmacie,
- Vos médicaments courants (pour une semaine) et médicaments d'urgence,
- Une lampe de poche avec piles de rechange (ou à dynamo),
- Des couvertures,
- Des vêtements de rechange,
- Une réserve d'eau potable,
- Une radio à piles avec piles de rechange.

NUMEROS UTILES

Mairie de LANZAC	05.65.37.88.53.
Adresse électronique de la mairie	Mairie.lanzac@wanadoo.fr
Pompiers	18 ou 112
SAMU	15
Gendarmerie	17
Préfecture du LOT	05.65.23.10.00.
Direction Départementales des Territoires (D.D.T. CAHORS)	05.65.23.60.60.
Météo Départementale	08. 99. 71.02.46

Sites internet utiles :

www.georisques.gouv.fr

www.prim.net rubrique « ma commune face aux risques majeurs »

<http://www.meteo.fr>

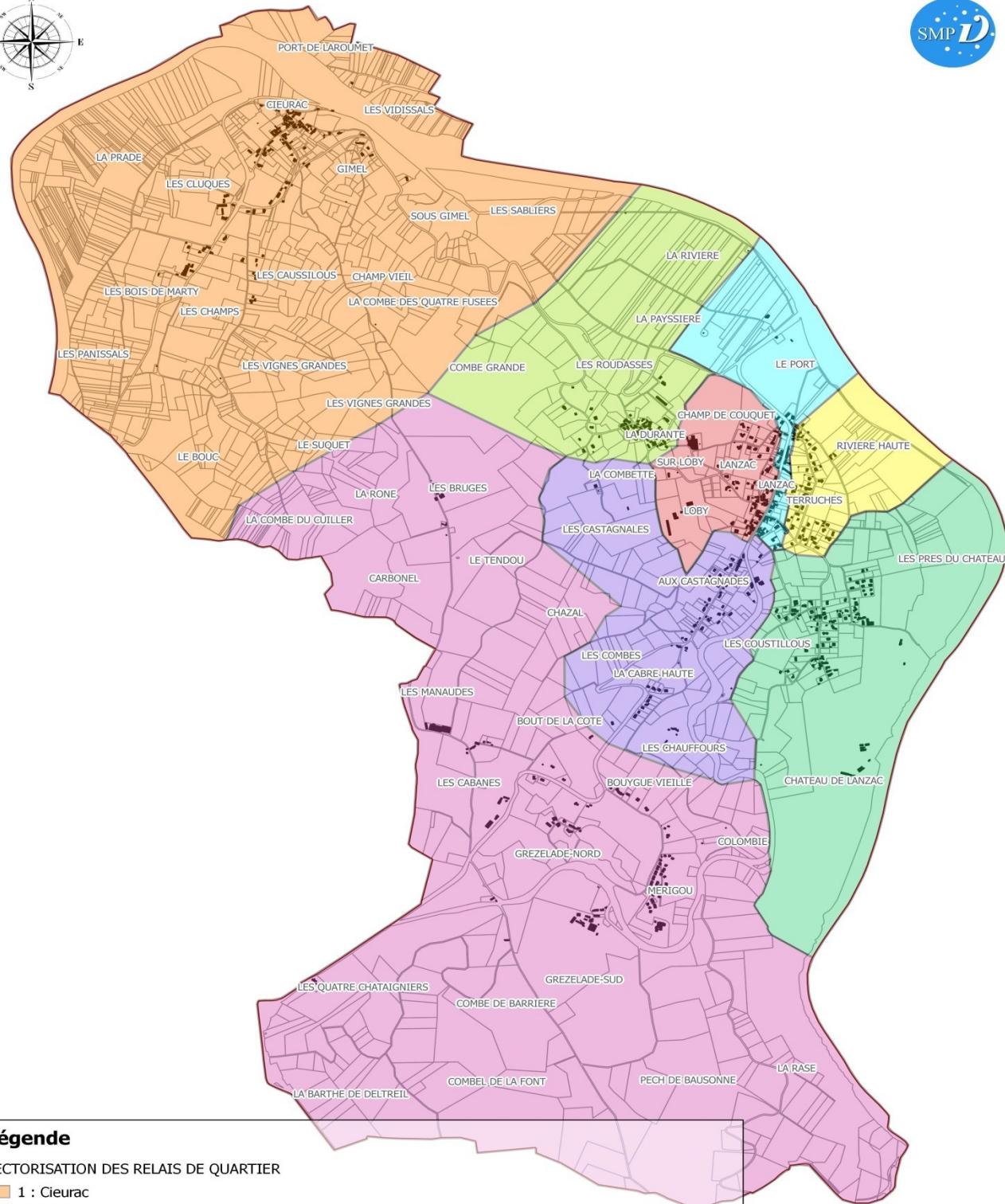
<http://www.sante.gouv.fr/canicule/>

LE RÔLE D'UN RELAIS DE QUARTIER ?

La commune de Lanzac est découpée en 8 zones (voir carte)
avec par zone 2 ou 3 personnes volontaires par quartier.

Les relais de quartiers interviendront sur décisions du Maire pour les risques suivants :

- Rupture de barrage,
- feu de forêt,
- Évènements climatiques,
- Vague de chaleur,
- Vague de froid.



Légende

SECTORISATION DES RELAIS DE QUARTIER

- 1 : Cieurac
- 2 : La Durantie
- 3 : Le Bourg, camping, route de Laborie, route du cimetière
- 4 : Loby, Champ de Couquet, chemin du pigeonnier, vieux chemin, place de l'église, rue de l'école
- 5 : Les Terruches
- 6 : Les Castagnades, La Cabre, la Cabre haute, Les Chauffours
- 7 : Les Bouygues Vieilles, Domaine de Lanzac, Grézelade, Les Bruges, Les Quatre Châtaigniers, Les Cabanes
- 8 : Les Chartrières, Laborie, Les Patots

Source : Cadastre, Droits de l'Etat réservés, 2013, SMPVD, 2016

0 250 500 750 1000 m

FICHES DES BONS REFLEXES

à détacher et conserver dans un lieu rapidement accessible

DANS TOUS LES CAS →					
	ÉCOUTEZ LA RADIO FRANCE BLEU AZUR 103.8	N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE	ÉVITEZ DE TÉLÉPHONEZ	NE FUMEZ PAS	N'EMPORTEZ QUE L'INDISPENSABLE (MÉDICAMENTS, PAPIERS)
INONDATION →					EN CAS DE CRUE TORRENTIELLE, GAGNEZ AU PLUS VITE LES HAUTIÈRES
SÉISME →		→ PENDANT LES SECOUSSES			À L'INTÉRIEUR, ABSTIEZ-VOUS SOUS UN MEUBLE À L'EXTÉRIEUR, ELOIGNEZ-VOUS DES BÂTIMENTS
MOUVEMENTS DE TERRAIN →		→ APRÈS LES SECOUSSES			EN VOITURE, ARRÊTEZ VOUS ET NE DESCENEZ PAS
VIGILANCE MÉTÉO →		→	À L'INTÉRIEUR	À L'EXTÉRIEUR	EN CAS DE GLISSEMENT OU ÉBOLUENT EN CAS D'EFFONDREMENT (CAVITÉ)
CANICULE →		Fermez les volets, les fenêtres et les portes		Mettez vous à l'abri	Rafraîchissez vous
GRAND FROID →				Fermez les volets, les fenêtres et les portes	Buvez régulièrement
FEU DE FORêt →					
ACCIDENT CHIMIQUE OU TOXIQUE →		N'APPROchez PAS DU FEU	OLVEREZ PORTAIL ET BARRIÈRES	ENFERMZ VOUS DANS UN BÂTIMENT EN DUR	FERMEZ PORTES FENÊTRES ET BLOCHEZ LES ENTRÉES D'AIR
RUPTURE DE BARRAGE →		EN CAS DE POLLUTION CHIMIQUE / TOXIQUE DE L'AIR ENFERMZ VOUS DANS UN BÂTIMENT EN DUR		FERMEZ PORTES FENÊTRES ET BLOCHEZ LES ENTRÉES D'AIR	SORTEZ DU BÂTIMENT ET EVACUEZ LA ZONE DE DANGER
		GAGNEZ IMMEDIATEMENT LES HAUTEURS	A DÉFAUT MONTEZ DANS LES ETAGES SUPÉRIEURES	COUPEZ GAZ ET ELECTRICITÉ	

VIGILANCE MÉTÉO ORANGE : DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX SONT PRÉVUS, TENZEZ VOUS AU COURANT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ET SUIVEZ LES CONSEILS DE SÉCURITÉ ÉMIS PAR LES POUVOIRS PUBLICS ET LES MÉDIAS (TV, RADIOS,...)

VIGILANCE MÉTÉO ROUGE : DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX D'INTENSITÉ EXCEPTIONNELLE SONT PRÉVUS, TENZEZ VOUS RÉGULIÈREMENT AU COURANT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ET RESPECTEZ IMPÉRATIVEMENT LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ ÉMISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS ET LES MÉDIAS (TV, RADIOS,...)